

à un accord de fond sur les éléments clés d'un amendement aux Statuts du FMI qui donnerait à celui-ci le mandat précis de favoriser la libéralisation des comptes de capital pour relever les nouveaux défis des marchés financiers mondiaux. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés par le FMI quant au renforcement du contrôle et à l'amélioration de la transparence. En accordant une attention accrue aux problèmes du secteur financier qui pourraient avoir des effets macro-économiques sensibles et en favorisant la saine gestion des affaires publiques et la transparence, le FMI aidera à prévenir les crises financières. La transparence des activités du FMI auprès des pays membres est tout aussi importante. Nous sommes heureux des progrès du FMI à cet égard. Nous cherchons à parvenir à un accord de fond sur l'amendement proposé aux Statuts du FMI qui assurerait une répartition « équitable » des droits de tirage spéciaux, et nous demandons au FMI de travailler à la réalisation de cet accord d'ici les prochaines réunions de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong, en septembre.

17. Le contrat stratégique de la Banque mondiale constitue un engagement opportun envers une nouvelle direction, où l'accent sera mis sur une plus grande contribution de la Banque à la réduction de la pauvreté, sur l'établissement de nouveaux partenariats solides avec le secteur privé, et sur la concentration des interventions dans les pays qui ont une réelle volonté d'adopter des politiques valables et d'assurer le bien-être de tous leurs citoyens. Nous approuvons entièrement la détermination de la Banque à centrer les efforts sur le développement des capacités institutionnelles, surtout dans les pays les plus pauvres, ainsi que l'importance fondamentale qu'elle accorde, dans le cadre de ces efforts, à la transparence, à la responsabilité et à la saine gestion des affaires publiques. Nous espérons que ces engagements seront réalisés intégralement et en temps opportun, et nous exhortons les banques de développement régionales à participer entièrement à l'effort nécessaire pour relever ce défi. Nous nous réjouissons de l'initiative du Groupe de la Banque mondiale, qui a décidé de présenter, aux réunions de Hong Kong, des moyens innovateurs d'appuyer les investissements du secteur privé dans les infrastructures des pays en développement.

18. Des institutions publiques transparentes, responsables et efficaces sont essentielles au développement économique durable et à l'instauration de démocraties solides. À cet égard, nous saluons les efforts que la Banque mondiale consacre depuis longtemps à la promotion de la saine gestion des affaires publiques, et l'adoption, par la Banque asiatique de développement, d'une politique en ce domaine. Nous demandons instamment au FMI et à la Banque mondiale d'achever la rédaction de politiques sur le bon gouvernement, sous la forme de principes et de lignes directrices concernant les meilleures pratiques de saine gestion des affaires publiques.

19. Il nous incombe de faire en sorte que les IFI reçoivent le soutien multilatéral et les ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs ambitieuses et importantes réformes. Dans le cas des banques multilatérales, cela signifie que nous devons respecter entièrement nos engagements financiers, surtout en ce qui concerne les opérations si vitales de prêts à des conditions libérales, comme celles de l'Association internationale de développement (IDA). Nous reconnaissons aussi que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) doit avoir des ressources suffisantes pour maintenir, en étroite collaboration avec les autres membres du Groupe de la